

FETE DU PATRIMOINE
FORMULAIRE D'INSCRIPTION
MARCHE ARTISANAL



du Dimanche 26 Septembre 2021

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

TELEPHONE :

EMAIL :

NUMERO DE SIRET :

PRECISIONS SUR VOTRE ACTIVITE :

- Que fabriquez-vous ?
- Quelles techniques utilisez-vous ?

SURFACE SOUHAITEE :

2 m 3 m autre (à préciser) :

Electricité

- Demande l'autorisation de participation au marché artisanal du dimanche 26 septembre 2021 dans le cadre de la Fête du Patrimoine.
- Certifie avoir pris connaissance des conditions générales jointes.

Fait à : Le : Signature :



MARCHE ARTISANAL

DU DIMANCHE 26 SEPTEMBRE 2021

Conditions générales de participation au marché artisanal du 26 septembre 2021 :

1. DOCUMENTS A FOURNIR

L'exposant s'engage à fournir tous les documents utiles à la création de son dossier pour l'inscription au marché artisanal :

- Fiche d'inscription
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Extrait d'inscription au registre du commerce, chambre des métiers ou artiste libre
- Copie de la pièce d'identité

2. MATERIEL

L'exposant doit apporter son propre matériel (table, chaise, barnum).

Aucun matériel ne sera prêté par la Commune.

Il est possible d'avoir de l'électricité pour cela il faut le signaler lors du dépôt du dossier d'inscription en mairie.

3. TARIF

La participation au marché artisanal est gratuite

4. ASSURANCE

Aucune responsabilité ne pourra être retenue, ni de recours engagé contre la commune en cas d'accident et/ou de dommage de toute nature qui pourrait survenir du fait de l'exposant ou des biens (matériel, œuvre, ...) pour quelque cause que ce soit. L'exposant assurera seul les charges et conséquences d'un sinistre pour lequel il sera mis en cause. De ce fait l'exposant doit fournir une attestation d'assurance couvrant sa responsabilité dans le cadre de son activité.

5. STAND

Chaque stand devra obligatoirement être tenu par l'exposant lui-même et avec sa propre marchandise. De plus, toute sous-location de stand est strictement interdite.

Une place lui sera attribuée selon la taille demandée dans la fiche d'inscription.

6. INSTALATION-DESINSTALATION

L'exposant devra arriver au plus tard à 8h30 pour avoir le temps de s'installer et s'engager à respecter les horaires du marché, soit de 9h à 17h30.

7. DIFFUSION DE PHOTOS

L'exposant autorise la Commune de Saint Paul lez Durance à diffuser des photos du stand et des œuvres de l'exposant dans le cadre de la promotion de la Fête du Patrimoine.